

Passeport endommagé

Des retards pourraient survenir aux points de contrôle des passeports si votre passeport est endommagé de quelque manière. Les transporteurs aériens sont tenus de vous refuser l'accès à bord de l'appareil. Afin d'éviter des incidents de la sorte, Passeport Canada recommande aux personnes ayant un passeport endommagé d'en demander un nouveau.

Passeport de remplacement

Avant qu'un passeport perdu ou volé puisse être remplacé, les autorités canadiennes mèneront une enquête sur les circonstances entourant l'incident.

Si votre passeport est perdu ou volé, vous devez obtenir un rapport de police et le présenter avec les documents suivants :

- une demande de passeport remplie comprenant:
 - deux photos passeport,
 - les droits exigés,
 - une pièce d'identité à l'appui,
 - une preuve documentaire de citoyenneté canadienne (votre certificat de naissance ou de citoyenneté);
- un exemplaire dûment rempli du formulaire *Déclaration concernant un passeport ou un autre document de voyage canadien perdu, volé, endommagé, détruit ou inaccessible.*

En cas de besoins de voyages urgents, on peut obtenir de l'aide à un point de service de Passeport Canada, ou à un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.

Votre document de remplacement portera une mention indiquant qu'il remplace un passeport valide perdu ou volé. De plus, vous ne serez pas admissible à l'obtention d'un nouveau passeport par la voie du processus de renouvellement simplifié.